



Section I - Avis d'appel public à candidature de marché public

Objet : Maintenance du système de gestion des fréquences de l'ARCEP BENIN

APCM N° S_DAR_769003 du **19 FEV 2021**

Avis Général de Passation N° 065/ARCEP/PRMP/SPMP/2021

1. Cet Avis d'appel public à candidature de marché public fait suite au plan de passation de marchés publics paru dans les journaux « La Nation » et « L'économiste » dans les parutions du 26 janvier 2021 et sur le site Web de l'ARCEP BENIN.
2. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP BENIN) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour **la maintenance du système de gestion des fréquences de l'ARCEP BENIN.**

L'objectif visé est de maintenir et de garantir le bon état de fonctionnement du système de gestion des fréquences de l'ARCEP BENIN.

Plus spécifiquement :

- proposer et mettre en œuvre le plan de maintenance annuel du système de gestion du spectre ;
- assurer une maintenance préventive à travers une vérification et un entretien régulier de l'état de fonctionnement du système de gestion du spectre tous les trois (03) mois ;

- assurer une maintenance corrective, du système de gestion du spectre par la réparation et la relève d'éventuelle panne ;
- procéder régulièrement à la mise à jour logicielle à la dernière version du système et de tous les logiciels le composant ;
- développer et mettre à la disposition, tous les outils nécessaires pour un bon fonctionnement du système ;
- assurer un support technique en ligne en matière de diagnostic des pannes, des dysfonctionnements du système ou des questions techniques particulières ;
- assurer des formations sur l'exploitation et l'utilisation du système sur demande.

3. La durée d'exécution du présent marché est de **trois (3) ans** avec une évaluation annuelle du respect des obligations contractuelles qui peut être sanctionné par le renouvellement ou non du contrat.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

CAPACITE FINANCIERE :

Le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen au titre des années (2017,2018,2019), supérieur au montant de sa soumission et prouvé par une déclaration des chiffre d'affaires ou par un extrait des comptes de résultat certifié par un expert-comptable agréé (**pièce éliminatoire**).

CAPACITES TECHNIQUES ET EXPERIENCES

Le soumissionnaire devra :

- avoir installé et configuré pour le compte d'au moins deux (02) régulateurs de la sous-région, un système similaire de gestion automatisée du spectre (**pièce éliminatoire**) ;
- avoir exécuté au moins deux (02) marchés de maintenance d'un système de gestion automatisée du spectre au profit d'un régulateur (**pièce éliminatoire**).

Par ailleurs, le soumissionnaire doit proposer un chef mission ayant :

- au moins une expérience professionnelle minimale de dix (10) ans dans le domaine de la gestion du spectre notamment dans l'exploitation des systèmes de gestion automatisée du spectre (**pièce éliminatoire**) ;
- au moins une expérience dans la mise en place et la maintenance d'un système de gestion automatisée du spectre (**pièce éliminatoire**).

Les entreprises naissantes qui disposent de **moins de trois (03) années** d'existence quant à elle, doivent fournir les preuves de qualifications et les références professionnelles d'un personnel clé détenant toutes les qualifications ci-dessus citées.

NB: Toutes les qualifications et expériences sont à justifier par des attestations de bonne fin d'exécution et/ou attestation de travail, procès-verbal de réception ou copies de contrat similaires signés ainsi que les références et pièces justificatives des qualifications.

Voir le document de Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées.

5. La sélection de l'attributaire se fera sur la base de l'offre jugée conforme pour l'essentiel et évaluée la moins disante.
6. La participation à cet appel public à candidature de marché tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans la présente Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61, 62 et 121 dudit code.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations ou le dossier de demande de renseignements et de prix de **08 heures à 12 heures 30 minutes** et de **14 heures à 17 heures 30 minutes** à l'adresse mentionnée ci-après :

**SECRETARIAT PERMANENT DES MARCHES PUBLICS DE L'ARCEP
BENIN (SPMP) SIS AU 1^{ER} ETAGE DE L'IMMEUBLE MAERSK HOUSE
ZONE OCBN, LOT 531, 01 BP 2034 COTONOU (BENIN)**

TEL : +229 21 31 01 65, FAX : +229 21 31 00 67

COURRIEL : spmp@arcep.bj

8. Les offres seront rédigées en langue française et devront être déposées sous pli fermé en quatre (04) exemplaires dont un (01) original portant la mention « ORIGINAL » et trois (03) copies portant la mention « COPIE », au plus tard le **10.4. MARS. 2021** à 10 heures précises à l'adresse ci-dessus mentionnée. Les offres qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.
9. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés dans la salle de conférence du Secrétariat exécutif de l'ARCEP BENIN, le **10.4. MARS. 2021** à 10 heures 30 minutes.
10. Les offres devront demeurer valides pendant **une période de trente (30) jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant égal à **six cent quatre-vingt-quinze mille (695 000) francs CFA**, conformément aux dispositions de l'article 68 du code des marchés publics en vigueur en République du Bénin.

Cotonou, le **11.9. FEV 2021**

La Personne Responsable des Marchés Publics,



Géoffroy Adétola ATCHOKOSSI